

## Informations Générales Vacances

L'ALSH accueille les enfants de 3 ans à 11 ans révolus.  
Tous les documents administratifs (dossiers, calendriers, autorisations de prélèvements...) ainsi que les programmes d'activités sont téléchargeables sur notre site internet [www.cc-rhony-vistre-vidourle.fr](http://www.cc-rhony-vistre-vidourle.fr), auprès de l'équipe d'animation ou par téléphone au : 06-16-19-66-28 (maternelle)

| Tranche de quotient | Tarifs enfants du territoire | Tarifs enfants hors territoire | Tarifs cantine enfants du territoire | Tarifs cantine enfants hors territoire |
|---------------------|------------------------------|--------------------------------|--------------------------------------|--|
| 1                   | 3.27 €                       | 4.75 €                         | 3.75 €                               | 4.61 €                                 |
| 2                   | 3.53 €                       | 4.87 €                         | 3.80 €                               | 4.61 €                                 |
| 3                   | 3.80 €                       | 4.97 €                         | 3.86 €                               | 4.61 €                                 |
| 4                   | 4.09 €                       | 5.08 €                         | 3.94 €                               | 4.61 €                                 |

### **Les différents temps d'accueil:**

L'après-midi de 13h30 à 14h et le soir de 17h à 18h30

Les tarifs à la demi-journée varient en fonction du quotient familial :

**Tranche 1** : Quotient familial inférieur à 550 €

**Tranche 2** : Quotient familial compris entre 551 € et 900 €

**Tranche 3** : Quotient familial compris entre 901 € et 1400 €

**Tranche 4** : Quotient familial à partir de 1401 €

### **Pièces à fournir à l'inscription :**

Fiches administrative et sanitaire

Attestation d'assurance à responsabilité civile

Certificat médical et photocopie des vaccins

Attestation allocataire CAF en cours ou

dernier avis d'impôts sur les revenus

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Jugement de divorce en cas de séparation des parents

**ATTENTION : Il est obligatoire d'inscrire votre enfant à l'avance.**

**En cas d'annulation, vous devez annuler au plus tard le jeudi précédent le mercredi de fréquentation.** A défaut, la prestation sera facturée.

S'il s'agit de raisons médicales, vous avez jusqu'au matin 9 h pour annuler, auprès de l'équipe d'animation.

A défaut et sans présentation d'un certificat médical sous 10 jours, la prestation sera facturée.

Contact : 06-16-19-66-28



MATERNELLE : 3 - 6 ANS



# A.L.S.H

# GALLARGUES LE MONTUEUX

## Planning d'activités Mercredis Janvier à Février 2018

Contact : 06-16-19-66-28



### **INFORMATION IMPORTANTE**

**A compter du Mercredi 10 Janvier,  
l'accueil se fera à l'école maternelle,  
rue du chemin neuf,  
dans la salle d'accueil périscolaire  
aux horaires habituels**

## PROGRAMME

### INFORMATION IMPORTANTE

A compter du Mercredi 10 Janvier,  
l'accueil se fera à l'école maternelle,  
rue du chemin neuf,  
dans la salle d'accueil périscolaire aux  
horaires habituels.

#### **Mercredi 10 Janvier**

Atelier lecture  
Activité sportive avec ballons  
Ludothèque

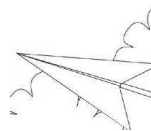
#### **Mercredi 17 Janvier**

Atelier lecture  
Trois ateliers :  
Transvasement, pâte à modeler et perles

#### **Mercredi 24 Janvier**

Atelier lecture  
Grande kermesse  
avec jeux à l'extérieur et à l'intérieur

Pour les enfants de Petite Section et ceux qui le désirent,  
un temps de repos  
est proposé à partir de 13h30.



## MATERNELLE : 3 - 6 ANS

#### **Mercredi 31 Janvier**

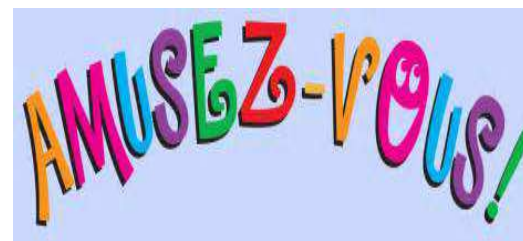
Atelier lecture  
Atelier cuisine : Crêpe Party  
Jeu de l'épervier

#### **Mercredi 7 Février**

Atelier lecture  
Activité sportive : Danse  
Activité création : Mon avion en papier

#### **Mercredi 14 Février**

Atelier lecture  
Activité création :  
Surprise pour la Saint Valentin



Les activités proposées sont modifiables et modulables  
selon la météo, les effectifs ou le désir et l'envie  
des enfants.

